

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Boulogny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^d Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes



Le Président
Jean-Marc LEON

**OBJET : Approbation des Comptes Administratifs 2014 du Budget Principal,
du Budget Socio-Economique, du Budget Habitat et du Budget Piscine**

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal,

Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Socio-Economique,

Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Habitat,

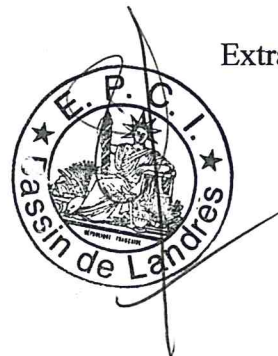
Vu le Compte de Gestion 2014 du Budget Piscine,

Considérant les conclusions de la Commission des Finances et du Bureau de l'EPCI du 26 mars 2015,

Sur proposition de ces derniers,

Après la sortie du Président sous lequel s'est déroulé cet exercice, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Principal, conforme au Compte de Gestion 2014.
- D'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Socio-Economique, conforme au Compte de Gestion 2014.
- D'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Habitat, conforme au Compte de Gestion 2014.
- D'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Piscine, conforme au Compte de Gestion 2014.



Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON